

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **38 (1967)**

Heft 5

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

104

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVIII • ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 5 Mai 1967

SOMMAIRE

A l'œuvre — La construction de logements — Les résultats d'une étude scientifique
L'aménagement du territoire — Delle, gare internationale

A l'œuvre

Le but de l'ADIJ, si l'on s'en réfère aux statuts de l'association, est bien clair. Il consiste à défendre les intérêts du Jura en groupant les communes, les associations, les entreprises et les personnes s'intéressant à la prospérité et au développement de la région, dans tous les domaines de la vie culturelle et économique (industrie, commerce, sylviculture, transports et voies de communication, tourisme, protection de la nature et des sites, problèmes sociaux, éducation, etc.).

Forcément donc, les programmes de travail qui sont adoptés lors des assemblées générales se ressemblent d'une année à l'autre. Les tâches entreprises depuis la création de l'ADIJ ne sont résolues qu'en partie. Certaines d'entre elles demandent une attention soutenue pendant de longues années. Elles se modifient en même temps que les conditions de vie du pays. Elles doivent donc être adaptées aux conditions nouvelles.

En fait, ainsi que l'a précisé M. René Steiner, lors de l'assemblée qu'il vient de présider à Saignelégier, toutes les tâches de l'association sont des tâches d'aménagement. L'ADIJ continuera donc de se préoccuper des voies de communication, routes et voies ferrées, de l'urbanisme, de la protection des sites, de la protection de la nature, de l'équipement social du pays et de l'économie en général.

« Notre mission, a déclaré M. Steiner, peut se résumer en une phrase lapidaire : permettre à nos populations de vivre mieux. Et, puisque dans vingt ans notre mode de vie ne sera plus tout à fait celui d'aujourd'hui, notre devoir est de préparer cet avenir. »

Les tâches qui, dès lors, retiendront plus particulièrement l'attention de l'ADIJ au cours des prochains mois, sont les suivantes :

- *Création d'un bureau d'aménagement pour le Jura, en collaboration étroite avec le gouvernement.*
- *Équipement de la ligne Bâle-Bienne, en liaison avec la reprise du BLS par la Confédération.*